

Éolien : un démarchage abusif pour le maire de Haims

Le maire de Haims a saisi le procureur de la République pour un démarchage sur les éoliennes qu'il estime abusif. Une enquête est en cours.

Le commercial de la société éolienne Énergie Team a-t-il effectué un démarchage abusif sur la commune de Haims ? Le maire de ce village de 225 habitants, Christophe Androdias, a de forts soupçons. Il attend les conclusions de l'enquête de gendarmerie de Montmorillon en cours, après saisine, à son initiative, du procureur de la République. L' élu, par ailleurs fonctionnaire au ministère de l'Intérieur, a alerté la justice, interpellé par les pratiques commerciales du promoteur éolien.

Des pré-baux antidatés ?

Comme bon nombre de maires du sud-Vienne, il est ardemment sollicité – « harcelé » dit-il – par des promoteurs éoliens. Dans cette course dans le vent, Énergie Team aurait fait montre de plus d'énergies commerciales.

« Elle a commencé son démarchage au dernier trimestre 2020 auprès des exploitants agricoles et propriétaires fonciers, raconte le maire. J'avais eu un premier contact avec son commercial en février 2020, il me demandait mon autorisation pour prospecter. Or, je n'ai aucun pouvoir en tant que maire pour donner une telle autorisation ».



Christophe Androdias attend les conclusions de l'enquête qui dira s'il y a eu des irrégularités.

Les mois passent, et Christophe Androdias comprend et apprend que la société prospecte « en disant avoir l'accord du maire ». Autre surprise pour l' élu : « Un propriétaire exploitant est venu me voir directement car il avait été approché pour la signature d'un pré-bail pour ces parcelles. J'ai appris que d'autres propriétaires, cinq à six familles, avaient déjà signé un pré-bail ». Dans un premier temps, Christophe Androdias regrette que les élus n'aient pas été associés au projet. D'autant plus qu'il n'est pas hostile aux éoliennes. Il est même partisan d'une participation des communes dans les projets, citant en l'espèce le cas

de la commune de Plaisance. « L'intérêt, c'est que tout le monde en tire profit, car l'impact sera pour les habitants et les communes voisines. On est ouvert à tout projet participatif, déclare-t-il. Je n'empêche pas les propriétaires qui ont signé un pré-bail de continuer sur ce projet. On a été mis devant le fait accompli ».

En prenant connaissance des prébaux, le maire suspecte une irrégularité. Il parle de documents « anti-datés ». « Certains avaient déjà dépassé le délai de rétractation. Des contrats ont été déposés chez les gens, en leur absence, dans les boîtes aux lettres ou dans les vérandas. Ils étaient déjà paraphés au titre du pro-

priétaire par le commercial et antidatés », estime le maire.

En décembre dernier, il décide donc de saisir la justice, en informe ses concitoyens. Dans l'urgence, il convoque un conseil municipal car « de nombreux élus ont un lien familial ou direct avec des parcelles en pré-bail, donc ne pouvaient plus siéger ». Les élus adoptent une délibération leur permettant de tenir un conseil avec le quorum minimal. À Haims, l'affaire de prise illégale d'intérêt qui a concerné des élus de Coulonge et Thollet a marqué les esprits et sert de leçons. Sur onze élus, seuls six peuvent désormais siéger.

Pour Christophe Androdias, ces pré-baux antidatés hors délai de rétractation pénaliseraient les propriétaires. « Ils sont signés pour un délai de cinq ans », note-t-il.

Le projet porte sur un parc de cinq éoliennes de 4 Mégawatts. « Elles rapportaient chacune 2.500 € par mégawatt à répartir entre exploitant et propriétaire, compte Christophe Androdias. Pour la commune, c'est une recette de 8.000 € par an pour un budget communal de 200.000 € ».